



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2016-07-01

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 21 juillet 2016**

Le vingt et un juillet deux mil seize, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le douze juillet deux mil seize, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

Etaients présents : Benoit PIRON, Johann BARANGER, Damien PARNAUDEAU, Marie-France TALINEAU, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Patrick CLISSON, Jacky FAVREAU, Marylène GIRAUDON, Chrystèle JARNY, Philippe NOIRTAULT,

Absents excusés :           Angélique BOURDIN a donné pouvoir à Benoît PIRON  
                                  Sandra VIDARD – ROUVREAU a donné pouvoir à Philippe NOIRTAULT  
                                  Anthony PEIGNON a donné pouvoir à Patrick CLISSON  
                                  Emmanuel ROUSSELOT a donné pouvoir à Johann BARANGER

Absente non-excusee :    Cécile TAVENEAU

Secrétaire de séance : Marie – France TALINEAU

### **Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 8 juin 2016**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 8 juin 2016. Le compte rendu est adopté à la majorité, avec :

- 13 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### **Aide à la diffusion du Conseil Départemental – Plan de financement**

En 2015, la commune a obtenu 1500 € de subvention d'aide départementale à la diffusion en milieu rural. Actuellement, les élus de la municipalité proposent un plan de financement pour une aide d'environ 2000 € pour 2016.

Cette aide est attribuée en fonction du nombre de personnes sur le plateau (10 personnes pour Gonzo et 7 pour Cie Aline). La partie technique n'est pas subventionnée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée se prononce favorablement sur ce plan de financement :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



## DETR – Plan de financement 2<sup>ème</sup> appel à projet – Aménagement sécurité de la route des bois

Suite au 2<sup>ème</sup> appel à projet envoyé par la préfecture mi-juin, Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée le plan de financement du projet d'aménagement et de sécurité de la route des bois (éclairage public et chemin piétonnier).

Le potentiel fiscal nous donne droit à une aide plafond de 35 % du montant HT des travaux.

Cf. tableau ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Travaux voirie	18 962,27	Action Sécurité (30% de 14 619 H.T.)	4 385,70
		DETR (35% de 42 994)	15 047,90
		Séolis	5 000
Eclairage public	24 032,66	Autofinancement	18 561,33
<b>TOTAL HT</b>	<b>42 994,93</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>42 994,93</b>
<b>TVA</b>	<b>8 598,99</b>	<b>TVA</b>	<b>8 598,99</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>51 593,92</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>51 593,92</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée se prononce favorablement sur ce plan de financement :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Don pour la bibliothèque

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur un don fait à la bibliothèque d'une somme de 1500 € par l'association du Foyer Rural. Ce don a permis un investissement dans le mobilier de la bibliothèque.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée **ACCEPTÉ** le don :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

### Renouvellement adhésion mission optionnelle / CNRACL

En application des dispositions législatives de l'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007, le Conseil d'administration du Centre de gestion a décidé de :

- Créer à compter du 1<sup>er</sup> août 2007 un service de mission optionnelle afin d'aider au mieux les employeurs publics affiliés au Centre de gestion,
- Se mettre en conformité par rapport à l'obligation légale faisant que toute mission optionnelle doit être financée indépendamment de la cotisation obligatoire et d'établir une tarification par type de dossiers.

Pour bénéficier de cette mission optionnelle, trois conventions successives d'une durée de 3 ans chacune, entre le Centre de gestion et les collectivités (ou établissements publics), ont été signées depuis 2007.

Les effets de l'actuelle convention prenant fin le 31 juillet 2016 et compte tenu du succès des prestations facultatives, le Conseil d'administration du Centre de gestion, dans sa séance du 24 mars 2016, a décidé de poursuivre le service rendu depuis 2007 dans ce domaine aux collectivités et établissements publics. Il propose ainsi une nouvelle convention d'une durée de 5 ans à partir du 1<sup>er</sup> août 2016 et jusqu'au 31 juillet 2021.

En conséquence, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur cette nouvelle convention. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée se prononce favorablement sur cette nouvelle convention.

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention »

### Nomination nouveau régisseur

Etant donné le départ au 1<sup>er</sup> août 2016 de Madame Cécile PRUNIER, régisseur titulaire de la régie photocopie/repas 14 juillet/repas des aînés, il est nécessaire de nommer Monsieur Grégory GUERRY nouveau régisseur titulaire de la même régie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée ACCEPTE cette nomination, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention »



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

### Tarif de l'enlèvement des décharges sauvages

Afin de régulariser un titre de recette, la trésorerie demande une délibération sur le tarif de l'enlèvement des décharges sauvages.

L'intervention se décompose de la façon suivante :

• Temps de travail (1 heure).....	18,64 euros
• Déplacement.....	30,00 euros
TOTAL :	<u>48,64 euros</u>

La gendarmerie était intervenue précédemment dans cette affaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée APPROUVE cette estimation, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention

### Approbation de la nouvelle appellation de la future entité constituée de la fusion des Communautés de communes du Pays Sud Gâtine, le Val d'Egray et Gâtine Autise

Pour cette nouvelle appellation, trois propositions ont été soumises aux élus : Gâtine en Poitou, Val de Gâtine et Porte de Gâtine.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée APPROUVE la proposition « Val de Gâtine ».

- 14 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 1 voix « abstention



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

## Informations et questions diverses

Monsieur Le Maire informe les élus :

- En début de conseil, Le Maire a informé le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Alain BARD pour raisons personnelles et professionnelles.
- Deux agents seront en arrêt maladie jusqu'à fin août
- Le plan canicule a été déclenché.
- Versement de 32 921 euros de la DETR 2015 pour l'aménagement en sécurité du bourg de Château Bourdin - Tranche 3.
- Versement de 11 805,09 euros au titre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière de l'année 2015.

Prochaines réunions programmées :

- UDAF : réunion mercredi 27 juillet pour la ferme thérapeutique.
- CCAS : réunion vendredi 29 juillet à 11h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,  
Benoît PIRON

